



Paris, le 16 février 2021

## DECLARATION PRELIMINAIRE CGT PJJ

### CTC DU 16 FEVRIER 2021

Madame la présidente,

Le dernier Comité Technique de la PJJ a été principalement marqué par la dégradation du dialogue social et par une attitude péremptoire que nous avons clairement dénoncée. Nous prenons acte des excuses que vous nous avez présentées lors de l'audience bilatérale du 19 janvier et tenons à vous réaffirmer notre vigilance à ce sujet, car il reste encore des efforts à effectuer.

Car même si nous notons une amélioration, notamment avec un ordre du jour non surchargé et l'envoi de documents dans des délais impartis qui permettent leur étude dans des conditions acceptables, nous ne pouvons nous empêcher de mettre en lien la remarque liée aux modifications de l'ordre du jour avec la remarque faite par votre adjoint lors de l'audience multilatérale du 28 janvier qui cherchait inéluctablement à restreindre la parole des OS lors des instances représentatives et particulièrement pour le CT PJJ.

Madame la présidente, si vous voulez éviter des sujets supplémentaires, soyez vigilante à ce que vos services répondent avec efficacité et réactivité aux sollicitations des OS. De plus, nous réaffirmons que les instances demeurent des espaces dans lesquels les OS sont libres des sujets qu'elles portent en lien avec les agents qu'elles représentent.

Puisque nous évoquons des améliorations, nous vous invitons également à revoir l'actualisation et la priorisation des sujets présentés. Que dire de la date des différents PV que vous nous demandez de voter, ils datent tous de plus d'un an. Mais peut-être qu'il faut le mettre en lien avec le retard dont l'administration fait preuve sur certains autres sujets et pour lesquels les agents ont également un véritable intérêt : mise en place du RIFSEEP, revalorisation de l'IFSE, des indemnités, des astreintes, application de la NBI pour tous les agents qui devraient la toucher, ou actualisation des arrêtés pour les CADECS ou les éducateurs principaux...

Parce que pour d'autres sujets, vous savez anticiper : nous pouvons citer l'application du logiciel PARCOURS ou celle du CJPM par exemple. La CGT PJJ déplore d'ailleurs sur ce dernier sujet le manque de relativité voire l'engouement de certains cadres à l'application d'un projet controversé et largement contesté.

Si on revient sur PARCOURS, une des principales inquiétudes de **la CGT PJJ** est l'utilisation des données, notamment si on s'attache au fait que les personnels du SAH y auront également

accès. D'ailleurs, les usagers seront-ils informés de cette possibilité et quel est l'avis de la CNIL sur cette question ? Si nous nous référons à la légèreté avec laquelle les ordinateurs portables sont déployés sans charte d'utilisation auprès des agents, ou l'absence d'accompagnement et de formation pour le déploiement de la transformation numérique (ESTEVE, ENSAP, HARMONIE...), notre OS à toutes les raisons d'être inquiète quant à l'application d'une telle base de données qui mal employée pourrait davantage se révéler être un moyen de contrôle du travail des professionnels.

A ce sujet, nous vous demandons sur qui va réellement reposer la charge de renseigner ces données : sur les professionnels de terrains, qui passent déjà plus de temps à justifier ce qu'ils font plutôt qu'à réellement pouvoir exercer leurs missions, ou alors sur les personnels administratifs, pour lesquels tout le monde s'accorde à dire qu'ils effectuent des missions bien supérieures auxquelles ils sont dédiés à l'origine. La CGT PJJ le réaffirme, il est nécessaire de recentrer les missions de ces professionnels, de les rémunérer à leur juste valeur mais aussi de permettre à ceux qui le souhaitent d'accéder à la promotion sociale en devenant catégorie B.

Une autre de nos inquiétudes et pour laquelle la CGT PJJ exige l'application des textes : à aucun moment dans la mise en œuvre de PARCOURS, nous ne voyons apparaître la consultation du CHSCTM et des CHSCTD. Nous vous rappelons que toute utilisation de logiciel nouveau par les professionnels doit être présentée et validée à cette instance irremplaçable en ce qui concerne les conditions de travail.

S'agissant du point reporté sur l'expérimentation relative au recueil de satisfaction des usagers, nous l'avons déjà indiqué lors de la séance précédente, mais nous renouvelons notre propos sur le sujet. Nous constatons que l'administration se met aussi à la mode de ces enquêtes. Nous ne considérons pas qu'elles sont dénuées de tout intérêt mais nous émettons clairement des doutes sur leur utilité par rapport à la méthode. Autant mettre des bornes à la sortie des services comme dans les toilettes de certains lieux publics afin d'y évaluer leur état de propreté.

Pour finir, nous déplorons qu'un document aussi complet que le bilan social soit dénué de toute analyse, de toutes pistes d'améliorations et qui prend davantage la forme d'un catalogue qui ne reflète pas la réalité de notre administration. En comparant vos données avec les nôtres, nous constatons un écart flagrant notamment sur l'activité syndicale. Nous revendiquons à l'avenir notre participation à l'élaboration de ce document qui permettrait de gagner du temps et de ne pas rester passif ou dans une forme de fatalité comme pour les états généraux du placement, soit dit en passant, pour lesquels il n'est pas prévu pour le moment que les OS soient consultées.